



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

CCAS d'EMBRUN

Contexte général national et rappels réglementaires

Dans les communes de plus de 3500 habitants, le Président du CCAS doit présenter au conseil d'administration, dans un délai maximum de dix semaines précédent l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la gestion de la dette. C'est l'objet du présent rapport, conforme à l'art L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi Notre du 7 août 2015, le vote du budget définitif intervenant avant le 30 avril.

C'est l'occasion d'une réflexion partagée autour du bilan de l'exercice 2025 et de fixer des objectifs pour l'année 2026 aussi bien en fonctionnement qu'en investissement avec la planification des projets en matière d'acquisition de matériel et de travaux structurants si nécessaire.

Contexte économique (source Caisse d'épargne)

Au niveau mondial, la croissance résiste malgré de multiples chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine. Pour les deux prochaines années, les économistes prévoient une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2.9 % en 2025 et 2.8% en 2026, après 3% en 2024.

Côté politique monétaire, la Fed, banque centrale des USA, poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la banque centrale européenne s'arrêterait à 2%.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevés. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

En zone euro, le scénario de croissance prévoit une croissance qui s'établirait à 1.3 % en 2025 puis à 1.2 % en 2026 après 0.8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douane US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les USA au 1er septembre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2.9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+ 0.9 %) alors que l'activité reste faible en Allemagne (+ 0.3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+ 1.3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, + 2.1 % avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1.7 % sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

En France l'activité résiste à l'incertitude politique. Les économistes anticipent une croissance de 0.9% en 2025 et 1% en 2026. La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0.5%) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a couté 0.2 à 0.3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Les économistes prévoient une inflation de 1% en 2025 et de 1.7% en 2026, après 2.3 % en 2024. L'inflation française est la plus faible de la zone euro.

Le climat de l'emploi se dégrade. Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0.3 %. Sur un an l'emploi salarié privé a baissé de 0.5 % par rapport à l'année précédente, après près de quatre trimestres d'augmentation.

Le taux de chômage reste stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7.5 %. Il augmenterait légèrement, à 7.6 %, en 2026.

Sur le plan budgétaire, le gouvernement anticipe un déficit public de 5.4 % cette année et de 4.7% en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte-tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée Nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles. La France a connu six gouvernements depuis 2024.

Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le gouvernement ne recule pas devant l'obstacle et cherche à trouver un chemin démocratique pour la loi de finances pour 2026.

L'objectif est simple : il s'agit de ramener le déficit sous les 3% du PIB d'ici 2027. Mais le contexte économique est lourd et fragile : la croissance demeure poussive, insuffisante autour de 1.3%. L'inflation reste une menace. L'accumulation des déficits pèse sous la forme d'une dette publique qui progresse ; la charge qui en résulte dépasse déjà le budget de la défense. Plusieurs agences de notation viennent de revoir à la baisse la note de la France.

Les finances traversent un temps orageux, spécialement en France. Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter.

Pour la deuxième année consécutive la France ne disposera pas d'une loi de finances avant le 31 décembre. Si le projet de financement de la sécurité sociale pour 2026 a bien été définitivement adopté le 16 décembre 2025, ce n'est pas le cas du projet de loi de finances. Le gouvernement a déposé un projet de loi spéciale qui a été adopté le 23 décembre par les députés et les sénateurs. Cette loi ne remplace pas le budget. Elle a pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2026. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Un décret visera à couvrir les besoins des missions et programmes budgétaires pour démarrer la gestion 2026, avec des ouvertures de crédits dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances pour 2025.

Contexte local

En 2025 l'ensemble de nos services de proximité au bénéfice des embrunais ont répondu à une forte demande de lien social, de maintien à domicile des personnes âgées et de garde pour les enfants de 10 semaines à 12 ans.

L'accueil des enfants à la crèche et à l'accueil collectif de mineurs restent essentiels pour permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Tout est mis en œuvre pour répondre au maximum aux besoins des parents, en ce sens les recrutements restent une priorité pour les élus.

Le maintien à domicile des personnes âgées est un enjeu national et touche des personnes de plus en plus dépendantes, en perte d'autonomie et touchées par l'isolement. Il exige une réelle réflexion et une adaptabilité importante.

Concernant les charges à caractère général, la vigilance des services a permis des dépenses en deçà du budget prévisionnel. Par excès de prudence, les dépenses se limitent toujours au strict nécessaire. Par ailleurs les contrats, propositions et devis font toujours l'objet d'une étude et d'un comparatif pour réduire au maximum les frais engagés par la collectivité.

Concernant les charges de personnel, plusieurs événements à relever en 2025 :

- Arrivée d'une directrice adjointe à la crèche
- Arrivée d'une directrice adjointe à l'ACM
- Retour d'un agent administratif à mi-temps thérapeutique au siège du CCAS
- Recrutement de deux aides à domicile
- Mouvement de personnel au sein de l'équipe d'agents d'entretien à la crèche
- Remplacement de l'ensemble de l'équipe d'animateurs à l'ACM
- Arrivée d'une infirmière à la crèche

En 2025, les effectifs de personnel ont été plutôt stables, hormis à l'accueil collectif de mineurs. Nous avons pu recruter du personnel qui nous manquait depuis plusieurs mois comme la directrice adjointe de la crèche et l'infirmière de la crèche. Nous avons pu recruter un aide à domicile qualifié.

Le nombre de jours d'arrêt maladie a été divisé par deux entre 2024 et 2025.

De nombreuses actions sont mises en place pour prendre en compte la qualité de vie au travail : revalorisation des salaires, harmonisation des régimes indemnitaire, prise en compte autant que possible des contraintes personnelles des agents, départ en formation une fois par an pour les agents en poste depuis au moins un an, accompagnement à la qualification professionnelle (VAE et diplômes), prise en compte des retours des agents dans les organisations de travail etc.

La stabilité des équipes de terrain et l'investissement des cadres permettent de se projeter dans un travail pérenne de continuité et d'évolution de nos missions.

Une vigilance est en place sur l'équipe de l'ACM afin d'assurer une stabilité de l'équipe tout en répondant aux exigences réglementaires qui nous sont imposées.

Concernant les dépenses de personnel, elles ont été moins élevées que le prévisionnel. Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- Report de l'ouverture de l'espace jeunes et donc pas de recrutement sur ce service
- Arrivée de l'infirmière à la crèche qu'en septembre 2025
- Arrivée de l'adjointe de direction à la crèche que fin mai 2025
- Un renouvellement en cours d'année de l'ensemble de l'équipe de l'accueil collectif de mineurs
- Difficultés de recruter des aides à domicile qualifiés
- Départ en retraite d'un agent qui était en maladie de longue durée

En termes de recette, nous pouvons souligner plusieurs évolutions majeures :

- Maintien au même niveau de la subvention communale, soit 840 000 euros
- Une augmentation des subventions de la caisse commune de sécurité sociale pour l'ACM
- Des remboursements d'indemnités journalières importantes pour le personnel de l'ACM
- Une subvention plus élevée qu'en 2024 du Département pour soutenir la revalorisation des salaires des aides à domicile
- Des remboursements de l'assurance statutaire pour un agent en mi-temps thérapeutique toute l'année
- Une belle remontée des repas livrés à domicile
- Des participations familles à la crèche encore en hausse
- Une revalorisation des aides de la CCSS pour la crèche avec le versement d'un bonus attractivité et la revalorisation du bonus territoire

La CAF et la MSA mènent toujours une politique de soutien à la crèche et à l'ACM.

La subvention de la mairie de 840 000 euros a permis de soutenir les différents services pour mener à bien nos missions et pouvoir inscrire la qualité de nos services dans le temps.

L'ensemble de ces mesures a permis de finir excédentaire de 151 958.93 euros sur l'exercice 2025.

Le budget 2026 du CCAS doit nous permettre de mener à bien nos missions sociales de service public à la population. C'est l'objet des réflexions qui ont été menées en fin d'année 2025 avec les responsables de pôle au vu des dépenses effectives de l'année écoulée, des obligations et contraintes budgétaires et des différents projets qui seront exposés ci-après.

Les orientations 2026 ont tenu compte des projets prioritaires des élus :

- recruter du personnel qualifié,
- faire face à la demande grandissante des besoins des personnes âgées isolées en perte d'autonomie,
- veiller à satisfaire au mieux les demandes de places en crèche,
- satisfaire les demandes des parents pour le périscolaire et l'extrascolaire,
- maintenir un programme d'ateliers pour les retraités,
- rendre effectif le projet d'espace jeunes avec du personnel qualifié,
- assurer un accompagnement social de proximité avec la présence de l'assistante sociale au sein du CCAS.
- Prévoir l'analyse des besoins sociaux

Le travail de rigueur et d'organisation engagé pour mieux fonctionner et équilibrer durablement le budget est à poursuivre, afin de satisfaire aux demandes des élus et de réaliser les projets de l'année 2026.

Nous reviendrons donc dans un premier temps sur les sections de fonctionnement et d'investissement 2025 du budget général, l'état de la dette au 31 décembre 2025 puis dans une seconde partie nous détaillerons les orientations du budget 2026.

1er PARTIE – Analyse de l'exercice 2025

La situation en fonctionnement au 31 décembre 2025 fait apparaître :

- Un résultat de l'exercice en fonctionnement d'un montant de 151 958.39 euros et un résultat de clôture de 359 115.41 euros.
- Un résultat de l'exercice en investissement déficitaire de 10 740.64 euros et un résultat de clôture excédentaire de 80 699.74 euros euros, sous réserve du compte de gestion.
- Le bilan de clôture 2025 toutes sections confondues est donc de 439 815.15 euros.

Le montant de la subvention communale versée en 2025 a été de 840 000 euros afin de permettre d'équilibrer le budget tout en gardant la même qualité de service rendu.

Par ailleurs considérant nos besoins en trésorerie en début d'année (et les dates de paiement du premier acompte de PSU par la CCSS au plus tôt en avril) la commune procédera à une avance de subvention de 320 000 euros au premier trimestre 2026. Le reste de la subvention communale sera versée selon un calendrier permettant une gestion équilibrée de la trésorerie du CCAS. Le besoin moyen mensuel de trésorerie est d'environ 185 000 euros.

Nous utilisons en parallèle une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 euros remboursable une fois par an au plus tard en septembre pour lisser les flux financiers. En 2025, la ligne de trésorerie n'a pas été consommée.

Les faits marquants de l'année 2025 pour l'ensemble du CCAS :

- L'organisation de temps conviviaux
- La reprise des réunions de cadres
- Le renouvellement du parc informatique
- Une meilleure maîtrise des arrêts de travail
- Une démarche de formation continue qui se poursuit
- L'inscription des services dans les instances territoriales

1) Fonctionnement 2025

1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 2 393 285.74 euros soit une hausse de 1.9 % par rapport au compte administratif de 2024 (l'augmentation était de 4.1 % entre 2023 et 2024).

La rigueur de gestion mise en œuvre tout au long de l'année permet d'absorber en grande partie des augmentations inhérentes et obligatoires liées au fonctionnement des services. Toute dépense fait l'objet d'une étude : la nécessité, l'urgence, la priorisation. La hausse du budget est liée à des dépenses incompressibles et obligatoires que nous allons détailler par service.

En ce qui concerne les charges de personnel, les dépenses réelles 2025 s'élèvent à 1 918 478 euros en hausse de 0.53 % par rapport au CA 2024 (l'augmentation était de 2.82 % entre 2023 et 2024).

En 2025 les dépenses de personnel représentent 80.2 % du budget du CCAS, pourcentage quasi identique à 2024.

Les principaux paramètres pour l'année 2025 ayant eu des incidences sur la masse salariale :

- une augmentation des remboursements à la commune pour les mises à disposition de personnel, notamment avec l'utilisation de deux espaces distincts pour l'accueil des enfants de l'ACM
- des changements de personnel à l'ACM avec des contrats qui se chevauchent
- des remplacements sur des arrêts maladie sur des postes aux taux d'encadrement obligatoires
- l'absence de recrutement sur l'espace jeunes avec le report d'ouverture de l'espace jeunes
- deux départs en retraite : un agent qui était en arrêt maladie depuis plusieurs années (donc pas de surcoût avec son départ puisque remplacé depuis le début de son arrêt) et un agent en activité qui avait un CET à apurer et qu'il fallait remplacer dès son départ en congés.
- stabilité du personnel sur le service du portage de repas
- une baisse des indemnisations des arrêts maladie, consécutive à une baisse des arrêts maladie.
- Recrutement d'une directrice adjointe à la crèche et d'une infirmière à la crèche
- La revalorisation des salaires du personnel éducatif de la crèche grâce au bonus attractivité de la caisse commune de sécurité sociale
- Des recrutements infructueux.

Les dépenses à caractère général sont de 432 028 euros. Par rapport au CA 2024 (390 315 euros) ces charges augmentent de 10.7 %. Cette hausse est liée à :

- Des frais de maintenance en hausse
- Des frais d'honoraires : cabinet conseil pour optimisation des charges sociales, évaluation externe du pôle d'aide à la personne, cabinet conseil pour conventionnement dans le cadre de la mise en place du SAD mixte
- Le spectacle des retraités
- La mise en place de la télégestion au pôle d'aide à la personne
- Une augmentation des charges de repas dans le cadre du portage de repas

Les charges financières (intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie) sont en diminution (1252 euros au lieu de 1551 euros au CA 2024) en lien avec l'encours de la dette qui diminue (pas de nouvel emprunt en 2025) et la gestion rigoureuse de la ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisé en 2025.

1.2 Les recettes de fonctionnement 2025

Sans fiscalité propre, les recettes de fonctionnement sont exclusivement issues de la subvention de la commune, de la participation des familles, des remboursements des caisses de retraite des bénéficiaires et du département prenant en charge une partie des prestations et des subventions de la caisse commune de sécurité sociale. **La subvention communale de 840 000 euros représente 33 % des recettes du CCAS (contre 35.2 % l'année précédent).**

Le montant total réel des recettes de fonctionnement en 2025 s'élève à 2 545 244 euros (soit + 6.6 % par rapport au CA 2024).

Cette évolution exceptionnelle s'explique par :

- Une augmentation des participations familles
- Une nette augmentation des aides de la caisse commune de sécurité sociale liée au montant des liquidations des aides de l'année 2024 à l'ACM et à la crèche mais également à la revalorisation de certains dispositifs d'aide, notamment le bonus territoire dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CCSS.

1.3 Analyse par service

a) L'accueil collectif de mineurs

➤ *Les faits marquants de l'année :*

- Renouvellement complet de l'équipe après le départ des animateurs en poste
- Arrivée d'une nouvelle directrice adjointe
- Formalisation des procédures, notamment du projet pédagogique
- Poursuite du renouvellement du matériel
- Maintien d'une organisation avec deux espaces d'accueil sur le périscolaire du soir et de certaines vacances scolaires
- Validation du projet d'un portail famille
- Temps d'accueil davantage structurés
- Formation de l'ensemble des agents au PSC1

En juin 2025 l'ensemble de l'équipe d'animateurs a été renouvelé et une nouvelle dynamique lancée. Face aux exigences du service départemental à la jeunesse, à l'éducation et au sport, la direction a travaillé au projet pédagogique et à la mise en conformité de certaines procédures et protocoles. La collectivité a participé au financement de la formation d'un agent non qualifié, ce qui a permis sa montée en compétence.

Le partenariat se poursuit également avec le DAHLIR pour l'accueil d'enfants à besoin spécifique. Nous constatons que le nombre d'enfant ayant une reconnaissance de la MDPH, maison départementale des personnes handicapées, est en augmentation. En 2025, sept enfants ont pu bénéficier d'un accompagnement spécifique au sein de l'ACM.

➤ Le bilan en chiffres

Le bilan pour l'année 2025 en heures réalisées est de 52 887 heures soit une baisse de 13.4 % par rapport à 2024. 2024 avait été une année exceptionnelle avec une hausse de plus de 7 %. En 2025, les récrés après l'école restent très demandées pour les moins de six ans, ce qui a justifié l'ouverture d'un second site pour l'accueil du périscolaire. Par contre nous repérons une baisse significative de fréquentation sur les mercredis et les vacances scolaires selon les tranches d'âge. Sur les vacances scolaires la chute est repérable à l'été 2025 (- 17.8 % de fréquentation). Pour les mercredis, il y a une baisse de fréquentation à partir de septembre 2025 pour les moins de six ans mais une reprise de fréquentation pour les plus de six ans en septembre 2025. Ces fluctuations semblent correspondre à la rentrée scolaire et donc être fonction des effectifs dans les écoles par tranche d'âge.

En parallèle le nombre de repas commandés a baissé de 20.8 %. La baisse est en partie liée à la baisse des effectifs mais pourrait également s'expliquer par une vigilance des parents qui pour des questions budgétaires apportent le pique-nique.

➤ **Les dépenses de l'ACM**

Les dépenses globales 2025 de l'ACM se montent à 367 649 euros (en 2024, 334 520 euros soit une augmentation de 9.9 %). Cette hausse s'explique par :

- Le coût d'un cabinet qui assure un conseil opérationnel en réduction des coûts, rémunéré au résultat, ayant pour objet la recherche d'économies dans le domaine des cotisations sociales et des taxes assises sur salaire.
- Des charges de personnel en hausse avec des arrêts maladie qu'il a fallu remplacer et des chevauchements de contrats (agents qui quittent le service mais qu'il faut remplacer sur leurs congés, à apurer, du fait des obligations de taux d'encadrement à respecter).

➤ **Les recettes de l'ACM**

Les recettes globales de l'ACM en 2025 s'élèvent à 190 796.11 euros soit une hausse de 7.1 % par rapport à 2024. Cette hausse trouve son origine dans plusieurs éléments :

- Des indemnisations d'arrêt maladie record à l'ACM, 16 370 euros, du fait de deux arrêts maladie de plusieurs mois,
- D'une hausse des subventions de la caisse commune de sécurité sociale. Toutefois cette hausse est la conséquence de la liquidation des subventions de 2024 qui a été une année record en matière de fréquentation de l'ACM. En parallèle il y a une baisse de plus de 10 000 euros de participation famille en corrélation avec la baisse des effectifs.

b) L'espace jeunes

En 2025, l'espace jeunes n'a pas pu ouvrir du fait de la mise à disposition du local par la commune qui n'a pas été effectif. Pour autant le travail s'est amorcé en 2025, avec notamment :

- Le partenariat avec le lycée Alpes Durance pour la réalisation de la cuisine du nouvel espace jeunes
- Le partenariat avec le lycée Honoré Romane pour l'étude menée auprès des collégiens et des lycéens autour du futur projet d'accueil jeunes
- Le report de l'ouverture de l'espace jeunes du fait du local qui n'est pas encore disponible
- Début de partenariat avec la communauté de communes et l'Italie dans le cadre du Piter

c) La solidarité

Ce secteur d'activité important du CCAS, orienté vers l'aide des populations les plus fragiles (logement, aide sociale et financière, domiciliation, aide administrative) est assuré par l'assistante sociale du CCAS.

Le champ d'intervention de l'assistante sociale est large. Au-delà de l'accueil, l'orientation et l'accompagnement social des personnes en demande d'aide, ses missions sont multiples :

- Répondre aux demandes des élus pour l'accompagnement des usagers du service public,
- Intervention auprès des bénéficiaires du pôle d'aide à la personne,
- Traitement des demandes d'aides financières,
- Gestion des domiciliations et de l'aide sociale légale,
- Appui technique à l'élue en charge du logement,

- Gestion du plan grand froid et du plan canicule,
- Suivi des concertations de solidarité,
- Participation au comité restreint du CISPD,
- Mission de coordination dans le cadre des plans oscar avec la CARSAT,
- Inscription comme partenaire de proximité auprès des institutions sociales.

Au cours de l'année 2025 le nombre de rdv de l'assistante sociale a augmenté de 20.4 %. Une forte demande est enregistrée dans le cadre des demandes de logement sociaux. Face à cet afflux, les relogements sont plus compliqués car les logements se libèrent plus difficilement dans cette période d'incertitude générale.

Les demandes de domiciliation sont en hausse de 35.7 % alors que les demandes d'aide sociale sont en baisse de 62.5 % (16 dossiers traités en 2025 contre 26 en 2024).

L'assistante sociale intervient toujours en relais des services du CCAS, notamment auprès du pôle d'aide à la personne pour instruire des demandes de prises en charge. Face à l'évolution des situations des bénéficiaires, l'évaluation sociale s'est régulièrement avérée nécessaire en complément des interventions des aides à domicile sur des questions administratives ou de perte d'autonomie.

Elle est ponctuellement sollicitée lorsqu'il y a des impayés auprès des services, notamment à l'ACM. Son intervention permet d'accompagner les familles vers un rétablissement de la situation ou de les orienter vers les dispositifs de droit commun.

Après évaluation, des aides financières ont été accordées pour un montant global de 1147.7 euros. La professionnalisation du poste de référent social permet une rigueur dans le traitement des demandes d'aides financières en priorisant le droit commun.

Les subventions versées aux associations caritatives et autres ont été de 22 700 euros. Le travail de proximité et de partenariat engagé avec les associations caritatives facilite la prise en charge des embrunais. Au travers de ces subventions le CCAS participe au mieux être des citoyens en situation de précarité.

Le coût du service est de 68 779 euros, composé des charges de personnel et des subventions aux associations.

d) Le service d'aides à domicile

➤ Les faits marquants de l'année 2025 :

- L'évaluation externe du service, obligation tous les cinq ans pour les services d'aide à domicile. Cette évaluation a mis en valeur la qualité du service avec une note de 17.4 /20. Il est ressorti un fort engagement du service et des professionnels envers la qualité de l'accompagnement et d'organisation. L'ensemble du service s'engage pleinement pour le bien-être et l'autonomie des personnes, la bientraitance et le respect des droits. La démarche qualité et gestion des risques structurée et documentée, associée à un management des ressources humaines vertueux sont propices à la mise en œuvre d'un plan d'amélioration continue suivi d'effet et au développement de projets.
- Un contrôle inopiné de la répression des fraudes a mis en lumière quelques manquements auquel le service a remédié.

- Le démarrage de la formation à la télégestion qui sera effective en début d'année 2026. La télégestion va permettre de faciliter le travail des agents administratifs (badgeage des agents chez toutes les personnes accompagnées, remontées des informations, suivi des données dématérialisées etc.) et des agents de terrain (planning dans l'application du téléphone, alerte changement de planning, groupe de contacts avec les collègues, informations bénéficiaires sur l'application etc.)
- Poursuite des analyses de pratiques professionnelles qui permet aux agents d'avoir un espace d'échanges et de rencontres hors présence de la hiérarchie
- Renforcement de l'équipe avec l'arrivée en cours d'année de deux agents pour répondre aux besoins
- Conventionnement avec le SSIAD, service de soins à domicile, de l'hôpital d'Embrun et l'ADMIR de l'embrunais et du Grand Morgan en vue de la création du SAD mixte, obligation pour les SSIAD avant le 31 décembre 2025.

➤ **Le bilan en chiffres**

Sur le plan des ressources humaines, nous pouvons noter une réelle évolution des arrêts maladie : en 2023, le service comptabilise 1463 jours d'arrêt maladie, en 2024, 391 jours et en 2025, 81 jours. La baisse est de 79.3 % entre 2024 et 2025. Nous pouvons souligner l'investissement de l'ensemble des agents du service et la cohésion d'équipe au sein du pôle d'aide à la personne. Tout le travail de bien-être au travail (analyse des pratiques professionnelles, temps de convivialité, temps de réunion hebdomadaire, valorisation du travail des agents, disponibilités de la coordinatrice et son adjointe, intervention de l'assistante sociale, prise en compte des besoins des agents etc) semble porter ses fruits.

En termes de prestations, le service continue d'avoir une progression des participations familles, +1.84 % , ce qui permet de répondre aux besoins des personnes accompagnées. Toutefois le recrutement de personnel qualifié reste difficile.

La dépense globale est de 391 313 euros (soit une baisse de 5.5 % par rapport à 2025). Cette hausse de dépenses s'explique par :

- La mise en place de la formation pour la télégestion
- L'intervention du logiciel métier pour se conformer aux exigences de la répression des fraudes
- La prescription de l'évaluation externe
- Légère hausse des dépenses de personnel compte-tenu du départ en retraite d'un agent qui a été remplacé durant l'apurement de ses congés et de son CET. En parallèle la moyenne en ETP d'aides à domicile était de 8.5 en 2024 et de 8.3 en 2025, donc un effectif stable.

La recette globale est de 335 156 euros alors qu'elle était de 330 733 euros en 2024, soit 1.3 % de progression. Plusieurs explications à l'origine de cette évolution :

- Une baisse des indemnisations de l'assurance statutaire dû à la baisse des arrêts maladie,
- Une légère hausse des prestations de service (participation famille et remboursement du département et des caisses de retraite)
- Une subvention du Département en hausse pour compenser la revalorisation des salaires des aides à domicile.

Nous enregistrons sur l'année 2025, 11 678 heures facturées (11 406 heures au CA 2024) soit une hausse de 2.4 % par rapport à 2024. L'objectif de stabilité de l'équipe, la satisfaction des bénéficiaires, le travail de partenariat étroit avec le service APA du Département ont permis de continuer à faire

évoluer l'activité des aides à domicile. Les freins dans le développement de l'activité reste la difficulté de recrutement.

e) La téléassistance

Il y a eu 85 abonnements de téléassistance en 2025 soit une baisse de 2.4 % par rapport à 2024. Toutefois ce chiffre doit être rapproché du nombre moyen d'abonnement par mois : en 2024 nous avions en moyenne 68 abonnements par mois alors qu'en 2025 nous en avons eu en moyenne 70 par mois. Nous avons donc une plus grande demande. Cette prestation est toujours appréciée par les bénéficiaires et les familles. Ce service apporte sécurité et sérénité.

Le coût du service en 2025 est de 15 190 euros et génère 24 260 euros de recettes en incluant les interventions de maintenance. Le bilan 2025 est excédentaire de 9 070 euros, hors charges de personnel.

f) Le portage de repas

Il y a eu 18 636 repas facturés en 2025 pour 128 bénéficiaires. En 2024 nous avions 121 bénéficiaires pour 16 930 repas livrés. Nous constatons donc une hausse de 10 %, ce qui confirme une reprise de l'activité amorcée en 2024. Les recettes s'élèvent à 217 226 euros, chiffres jamais atteint par le passé.

Le prix facturé aux familles est toujours décomposé en y incluant une part liée au transport et à la livraison de 5 euros, permettant ainsi à certains bénéficiaires de se faire rembourser ce prorata par leur caisse de retraite ou leur mutuelle. Cela permet également une déduction fiscale lorsque les personnes bénéficient en complément d'une autre prestation de service.

Le coût de revient global de ce service est de 271 894 euros, en hausse de 6.4 % par rapport à 2024. Cette hausse est compensée par des recettes plus importantes, d'un montant de 256 986.92 euros. Le service reste toutefois déficitaire car les charges de personnel et de location de camion sont incompressibles. De plus l'évolution du coût du service ne peut pas être entièrement répercuté sur le prix de vente du repas.

g) Les ateliers seniors

➤ Les faits marquants de l'année 2025 :

- Le maintien d'une programmation diversifiée pour les plus de soixante ans et les personnes porteuses de handicap
- Un spectacle de fin d'année renouvelé
- Le maintien des partenariats (conférence des financeurs, ASEPT PACA, mutualité française, maison de protection des familles, le DAHLIR, services de la commune etc).

L'année 2025 confirme la dynamique avec 20 ateliers différents. Le taux de nouveaux inscrits (41%) prouve que le CCAS n'est pas un fermé mais bien un service public attractif qui touche chaque

année de nouvelles personnes grâce à une communication efficace (presse, Fête du Plan d'Eau) et une recherche d'atelier pouvant intéresser un maximum de personne.

➤ **Le bilan en chiffres**

Les ateliers à destination des seniors, incluant le spectacle de fin d'année représentent une charge de 8375 euros, en hausse de 55.2 %. Cette hausse trouve son explication dans deux éléments :

- Une hausse du coût du spectacle de fin d'année
- Le renouvellement de matériel, notamment des nappes pour le spectacle qui accueillent en moyenne 350 personnes.

Ce service bénéficie d'une subvention de la conférence des financeurs à hauteur de 3 500 euros.

h) La maison de la petite enfance

➤ **Les faits marquants**

- Arrivée d'une nouvelle directrice adjointe
- Equipe éducative stable et mobilisée tout au long de l'année
- Poursuite de partenariats notamment avec le relais petite enfance
- Temps de partage avec les parents réguliers qui se pérennissent
- Contrôles inopinés des services de protection maternelle et infantile du Département
- Mouvements de personnel importants au sein de l'équipe d'entretien
- Contrats à la carte plus importants à la demande des parents
- Poursuite du renouvellement du matériel
- Démarches de VAE en cours
- Revalorisation des salaires avec le soutien de la caisse commune de sécurité sociale qui a mis en place un bonus attractivité dans le cadre de la prestation de service unique.

➤ **Le bilan en chiffres**

L'agrément est de 60 places. Le taux d'occupation est de 89 % en 2025 (en baisse de 1.59 % par rapport à 2024). En 2025 nous avons constaté davantage de contrats atypiques, des contrats qui ne couvrent pas les cinq jours de la semaine et une légère baisse du nombre d'enfants, en lien avec une natalité qui n'a pas évolué (37 naissances en 2024 et 37 naissances en 2025).

La crèche répond à la demande d'accueil pour 122 enfants accueillis en 2025. Il y a eu 107 754 heures réalisées en 2025 soit une baisse de 3.6 % par rapport à 2024, en lien avec une baisse du nombre d'enfants.

La participation des familles à hauteur de 223 484 euros a augmenté de 9.1 % par rapport à 2024 (204 767 euros en 2024).

L'augmentation des participations famille est liée aux revenus des familles (participation calculée sur la base de l'avis d'imposition).

La dynamique impulsée par la direction a permis de :

- Développer des activités diverses et variées : pâtisserie, jardinage, journées sans jeu

- Participer à des temps forts tels que semaine du goût, semaine de la petite enfance,
- Effectuer des sorties à la bibliothèque, à la salle de danse, en ville, au parc, à la ferme, au chemin des marmottes
- Favoriser la parentalité avec les cafés parents et le ptit journal
- Revoir l'aménagement des locaux : création d'une salle peinture chez les loupiots et ouverture des sections des galopins et des p'tites canailles pour n'en faire qu'une.
- Poursuivre les analyses de pratiques professionnelles
- Multiplier les actions phares : la braderie de la petite enfance dans le cadre du téléthon, la fête de fin d'année en juin et la fête de fin d'année en décembre.
- Revaloriser les salaires des agents en bénéficiant du bonus attractivité de la CCSS.

Les inscriptions à la maison de la petite enfance restent élevées : au 31 décembre 2025, 29 enfants étaient inscrits sur liste d'attente.

Les dépenses de fonctionnement en 2025 s'élèvent à 956 835 euros (958 836 euros en 2024). Les dépenses ont baissé de 0.2 %. Les dépenses sont donc restées stables par rapport à 2024.

Les charges de personnel sont également restées stables. Nous avons pu recruter en 2025 une infirmière et une directrice adjointe, postes qui étaient vacants depuis plusieurs mois. Le nombre de jours d'arrêts maladie est passé de 1262 jours en 2024 à 682 jours en 2025. Il faut préciser qu'en 2024 il y a eu trois congés maternité.

Les recettes en 2025 sont de 894 921 euros, en hausse de 15.3 % (en 2024 elles étaient de 776 450 euros). Cette baisse trouve son explication dans plusieurs éléments :

- Baisse des remboursements d'assurance statutaire, consécutive à la baisse des arrêts maladie,
- Forte hausse du bonus territoire de la caisse commune de sécurité sociale : avec le passage en zone de revitalisation, l'indemnisation de la CCSS est passé de 57 000 euros à 188 100 euros
- Baisse de la prestation de service unique de la CCSS avec une baisse de la liquidation de la PSU de 2024 et une baisse des heures réalisées. Par ailleurs l'augmentation des participations famille a une incidence sur le montant de la PSU : l'augmentation des participations famille contribue à la baisse de la PSU.

Le bilan financier 2025 de ce service est déficitaire de 61 914 euros, alors qu'il était déficitaire de 182 385 euros en 2024. Ce bilan s'explique principalement par la revalorisation du bonus territoire de la CCSS.

2) Etat de la dette

En 2025, au 31 décembre, l'encours de la dette s'élève à 24 594.70 euros (21 999.67 euros pour l'emprunt des aménagements des bureaux et 2595.03 euros pour l'emprunt investissement crèche).

En 2025 le CCAS a remboursé 8 887 euros dont 1510 euros d'intérêts. En 2026 le CCAS aura à rembourser la même somme qu'en 2025 (une échéance en février et une en juin). Afin de ne pas alourdir nos charges financières et compte-tenu de l'excédent de clôture en investissement en 2025, il n'est pas envisagé de nouvel emprunt en 2026.

L'échéancier de la dette porte jusqu'en 2029 pour l'emprunt des aménagements de bureaux et 2026 pour l'emprunt d'investissement crèche.

3) Investissement

Les dépenses d'investissement en 2025 s'élèvent à 24 870.96 euros, dont le remboursement du capital d'emprunt.

Les dépenses portent notamment sur :

- Renouvellement du matériel informatique pour la crèche, le pôle d'aide à la personne, l'accueil, l'assistante sociale, l'ACM,
- Mobilier pour l'ACM
- Mise en place de la télégestion pour le pôle d'aide à la personne.

Les recettes d'investissement sont de 14 130.32 euros.

Les restes à réaliser :

- Téléphones mobiles pour la télégestion
- Structure de jeu extérieur pour la crèche
- Lot d'ameublement pour l'ACM
- Ordinateur portable pour un agent administratif qui reprend à 29h après un mi-temps thérapeutique d'un an.

L'exercice 2025 est déficitaire de 10 740.64 euros et excédentaire de 80 699.74 euros avec les reports.

2eme PARTIE ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'objectif global pour 2026 est de construire un budget réaliste et sincère afin de maintenir l'équilibre financier en fin d'année. C'est un exercice difficile du fait de l'évolution de plusieurs paramètres que nous allons reprendre ci-dessous.

I – Section de fonctionnement 2026

1) Analyse par chapitre

Le budget global de fonctionnement prévisionnel 2026 est de 2 753 015.41, supérieur de 6.7 % par rapport à celui voté au BP 2025 (2 579 590 euros).

Charges à caractère général : environ 537 870 euros (+ 6.7 % par rapport au BP 2025)

Le CCAS a toujours pour objectif la maîtrise des charges. Nous poursuivrons notre recherche d'économie en pratiquant des mises en concurrence et en étudiant les possibilités de mutualisation de service et d'achat.

Pour autant plusieurs données impactent le budget :

- La nécessité de moderniser nos systèmes de travail
- Télégestion pour le pôle d'aide à la personne,
- Portail famille pour l'ACM
- Renforcement des systèmes de sécurité informatique,
- L'ouverture d'un nouvel espace jeunes pour répondre aux besoins des familles en terme d'activité et de prise en charge des 11/17 ans,
- Des charges de personnel en augmentation
- La nécessité de proposer des activités adaptées à nos publics (personnes âgées dans le cadre des ateliers, enfants dans le cadre de l'ACM et de la crèche)

Concernant les charges estimées de personnel (2 096 548 euros), elles augmentent de 4.8 % par rapport à ce qui a été voté au BP 2025 (1 999 744 euros).

Le coût de la masse salariale évolue plus vite entre 2025 et 2026 qu'entre 2024 et 2025. Il s'explique par :

- Des remboursements plus importants pour des mises à disposition des agents de la commune
- Des indemnisations pour le travail du dimanche devenu obligatoire pour les aides à domicile
- Une embauche supplémentaire pour répondre à une charge de travail supplémentaire, à de nouvelles missions notamment la mise en place du service autonomie à domicile mixte et à des restrictions médicales d'un agent en poste,
- La mise en place des astreintes sur le service d'aide à domicile compte-tenu de l'amplitude horaire et des jours de travail des agents (de 7h à 21h du lundi au dimanche, y compris jours fériés)
- La revalorisation des salaires des animateurs saisonniers à l'ACM
- Les recrutements pour le nouvel espace jeunes

Les charges financières sont évaluées à 5 941 euros en 2026.

Les autres charges de gestion courante sont estimées à 41 110 euros. Cela inclut les secours aux personnes en difficulté et les subventions aux associations caritatives et autres associations mais également la subvention versée au COS, comité d'œuvres sociales du CCAS.

2) Analyse par service

Les recettes de fonctionnement sont composées des participations des familles et des bénéficiaires aux différents services, des subventions (communes, caisse commune de sécurité sociale, Département, Etat, caisse de retraite) et des indemnités journalières remboursées. Il est important de rappeler que le CCAS ne dispose d'aucune fiscalité propre.

La subvention communale pourrait s'élever en 2026 à 840 000 euros comme en 2025 et ce pour permettre au CCAS de faire face aux augmentations de charges de personnel obligatoires subies par le CCAS ainsi que les augmentations de charges à caractère général.

a) Administration et finances : dépenses 420 018.41 Euros (+ 23.3 %)

Le poste administration et finance est en hausse par rapport au BP 2025 pour plusieurs raisons :

- Les frais informatiques : frais de maintenance, frais de renforcement des systèmes de protection contre les cyberattaques et extension de nos garanties sur l'espace jeunes qui sera équipé de plusieurs postes informatiques, le passage à la fibre,
- L'analyse des besoins sociaux, obligatoire à chaque renouvellement de mandat,
- Prévisionnel d'augmentation de dotation aux amortissements compte-tenu des projets d'investissement
- Augmentation des charges de personnel avec le remboursement des mises à disposition à la commune
- Un virement à la section investissement de 37 146.41 euros en vue de l'achat d'un minibus au bénéfice des personnes accompagnées des différents services.

Les recettes prévisionnelles de ce service sont de 14 000 euros sans inclure la subvention octroyée par la commune (permettant d'équilibrer les services déficitaires du CCAS) et le report d'excédent 2025. Les recettes s'expliquent notamment avec les concessions cimetière et les opérations d'ordre de transfert entre section (écriture comptable).

b) L'accueil collectif de mineurs : dépenses 427 929 euros (+ 5.4 % par rapport au BP 2025) et recettes 151 400 Euros (- 9.6 % par rapport au BP 2025)

Les charges à caractère générale prévues en 2026 sont en-deçà de celles qui étaient prévues en 2025, notamment du fait des formations au portail famille qui seront intégrées en investissement. Les charges de personnel prévues pour 2026 sont quant à elles supérieures à celles prévues en 2025 compte-tenu de plusieurs facteurs :

- Des contrats supplémentaires pour assurer l'encadrement du périscolaire du soir

- La revalorisation des salaires des animateurs saisonniers. A l'été 2025, il a été très difficile de recruter des animateurs qualifiés, et plusieurs saisonniers ont décliné nos offres de contrats étant mieux payés dans d'autres collectivités. Afin d'assurer l'encadrement des enfants et de répondre aux demandes des familles, il était nécessaire de revoir les salaires du contrat éducatif, non revus depuis de nombreuses années.
- Les remboursements à la commune pour la mise à disposition de personnel d'entretien, avec l'ouverture régulière de deux lieux pour l'accueil des enfants
- L'harmonisation des régimes indemnitaire au sein du service dans la continuité des actions d'harmonisation menées au sein du CCAS.

En 2026 plusieurs perspectives pour l'ACM :

- Consolidation de la cohésion d'équipe, avec une équipe qui s'est renouvelée à l'été 2025,
- Mise en route du portail famille qui permettra aux familles un gain de temps dans les démarches d'instruction du dossier famille et des pré-inscriptions,
- Equipement de tablettes pour les animateurs afin de faciliter le pointage des enfants
- Inscription des responsables dans un réseau de partenaires de proximité (avec les directrices d'écoles, avec l'inspectrice du SDJES, avec des associations de loisirs etc.)
- Réflexion autour du calcul des tarifs sur la base du quotient familial et non plus des avis d'imposition à étudier avec la CCSS
- Programmation d'un calendrier de formation de l'ensemble des animateurs en valorisant nos partenariats (sensibilisation autour du jeune enfant par la directrice de la crèche, formation avec le DAHLIR, retour de formation des agents etc.)
- Poursuite de la mise en œuvre des directives souhaitées par les élus et la direction, à savoir des activités pédagogiques plus que récréatives, en alliant loisirs et continuité dans les activités menées sur chaque cycle de vacances mais également de période périscolaire.
- Réflexion autour d'un espace de repos pour les animateurs
- Réflexion pour l'été à la farandole de solutions relatives aux températures de la salle de motricité.

Le travail de partenariat avec le service scolaire, le service entretien et l'éducation nationale est également à poursuivre avec l'occupation de plus en plus fréquente des écoles par l'ACM pour répondre à la demande des familles. Cela suppose des ajustements de chaque service.

Les recettes prévisionnelles de ce service sont de 151 400 euros, en baisse de 9.6 %.

Les participations familles pourraient être moins élevées du fait de la baisse des effectifs. Par ailleurs les aides du DAHLIR ont été plafonnées, ce qui nous a contraint à baisser l'aide prévisionnel octroyée en 2026 ; enfin les aides de la CCSS et de la MSA devraient diminuer puisqu'en corrélation avec les effectifs.

c) L'espace jeunes

En 2025 le projet d'espace jeunes n'a pas pu aboutir, du fait de ne pas avoir pu disposer du local affecté au projet.

En juin 2026 nous espérons pouvoir démarrer les travaux dans le local avec une ouverture en septembre.

Les perspectives pour 2026 :

- Recrutement d'un directeur(trice) et d'un animateur(trice)

- Finalisation du projet pédagogique
- Démarrage des travaux du local
- Ouverture de l'espace jeunes
- Programmation a élaboré
- Démarche de communication et de développement de partenariat
- Poursuite de partenariat avec la communauté de communes et l'Italie dans le cadre du Piter

En terme budgétaire, les dépenses de l'espace jeunes avec recrutement en milieu d'année et démarrage des activités en septembre 2026 sont évaluées à 66 462 euros et les dépenses à 8000 euros, principalement couvertes par une subvention de la CCSS qui a donné un accord de principe.

d) La solidarité : dépenses 81 415 euros (+ 8.2 % par rapport au BP 2025)

Sur ce service les dépenses se décomposent principalement en deux sections :

- Les subventions aux associations et les secours financiers qui représentent 35.3 % des dépenses,
- le salaire de l'assistante sociale pour 57.5 % des dépenses, qui bénéficie du complément indiciaire de traitement conformément au décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022. Le rôle de l'assistante sociale s'inscrit dans une logique de cohérence et de service d'accompagnement de proximité au bénéfice des populations les plus vulnérables, isolées et précaires.

En 2026, outre les missions classiques de l'assistante sociale, elle sera toujours en accompagnement du pôle d'aide à la personne. Sa qualification lui permet d'intervenir auprès des bénéficiaires du pôle d'aide à la personne.

L'évolution sociétale et les directives nationales allant vers un maintien au domicile des personnes âgées le plus longtemps possible, les situations nécessitent une évaluation sociale, de la coordination et du conseil pour compléter l'intervention des aides à domicile. Elle a accepté en 2026 de s'inscrire dans le roulement des astreintes, une semaine par mois pour assurer la continuité de direction sur les plages horaires et jours de travail des agents du pôle d'aide à la personne, y compris jours fériés et dimanches.

En parallèle la mission logement et notamment la compétence bureau enregistreur et préparation des commissions d'attribution des logements en lien étroit avec l'élue en charge du logement est affecté à l'agent administratif du CCAS.

L'assistante sociale est un réel atout pour évaluer les situations sociales rencontrées, orientés par les élus ou les différents services du CCAS. Un travail étroit de réseau est mis en place permettant d'inscrire le CCAS dans une dynamique territoriale :

- animation de la concertation de solidarité,
- participation au comité restreint du CISPD,
- participation aux groupes de travail du schéma départemental unique des solidarités,
- mobilisation sur différentes actions portées par les partenaires tels que le département, la banque de France, France service etc.

Ce service ne dispose pas de recettes propres. C'est la subvention de la commune qui permet d'en supporter la charge.

- e) L'aide à la personne (aide à domicile, portage de repas et téléassistance) : dépenses : 740 0.38 (+ 4.5 % par rapport au BP 2025) et recettes 565 000 euros (- 1.6 % par rapport au BP 2025)

En 2026 plusieurs perspectives pour ce service :

- Le travail le dimanche et les jours fériés pour les aides à domicile, rendu obligatoire par le nouveau cahier des charges,
- Le cadrage des astreintes
- Le relais de l'accueil téléphonique du service par l'agent d'accueil du CCAS
- La permanence du SAD mixte assuré par un agent administratif du CCAS
- Le plan d'action à mettre en œuvre suite à l'évaluation externe
- La mise en route de la télégestion généralisée

➤ Pour l'aide à domicile et la téléassistance,

Les dépenses sont évaluées à 447 415 euros, soit 5 % de plus qu'en 2025.

Cette hausse des dépenses trouve son explication dans plusieurs évolutions :

- Une augmentation du nombre d'abonnements de téléassistance et donc des facturations de mondial assistance plus élevées
- Des frais supplémentaires avec la mise en place de la télégestion. Le système actuel nécessite d'être modernisé tant pour répondre aux attendus des prestataires, que pour faciliter le travail des agents et simplifier le système de contrôle des heures faites au domicile des bénéficiaires.
- Des charges de personnel plus élevés avec le maintien du projet de recrutement de deux agents mais également la mise en place du travail le dimanche et la mise en place des astreintes sur les plages horaires et les jours de travail des agents (potentiellement du lundi au dimanche de 7h à 21 h, y compris les jours fériés).

Les recettes sont évaluées à 315 000 euros soit une baisse de 5.7 % par rapport au prévisionnel 2025.

Deux éléments principaux expliquent cette baisse :

- La révision à la baisse des indemnisations d'arrêt maladie, tout simplement car nos chiffres montrent une réelle amélioration et une diminution significative des arrêts maladie au sein de ce service. Il n'y a donc pas lieu de prévoir des indemnisations élevées,
- L'incertitude sur le versement d'une subvention du Département pour compenser la revalorisation des salaires des aides à domicile. Versée depuis 2023, il semblerait que cette subvention ne soit pas reconduite.

Nous maintenons le projet de participation famille identique au BP 2025 (soit 310 000 euros), les évolutions réelles de 2025 montrent des signes encourageants d'atteindre ce niveau de participation.

➤ Pour le portage de repas

Les dépenses sont évaluées à 292 623 euros, soit une hausse de 3.6 % par rapport au prévisionnel 2024.

Cette hausse est le résultat d'une augmentation du nombre de repas livrés au cours de l'année 2025 et d'une liste d'attente qui reste active. De ce fait, le coût du service augmente.

Les objectifs du service d'aide à la personne pour 2026 :

- La mise en place effective de la télégestion après la formation des agents qui a démarré en fin d'année 2025,
- La prise de relais de l'agent d'accueil sur l'accueil téléphonique et des démarches d'archivage pour soulager la coordinatrice et son adjointe dont la charge de travail est importante
- La mise en place au premier janvier 2026 d'un système d'astreinte permettant un roulement de plusieurs agents administratifs (coordinatrice du service, adjointe de la coordinatrice, assistante sociale et directrice du CCAS) pour assurer la continuité de direction sur les temps de travail des agents de terrain.
- La mise en place au cours du premier semestre du travail le dimanche pour répondre aux obligations du cahier des charges des services autonomie à domicile
- Le conventionnement avec le SSIAD de l'hôpital d'Embrun et l'ADMR pour répondre à l'obligation de SAD mixte.
- La poursuite d'un plan de formation des agents du service.
- La mise en place du plan d'action suite à l'évaluation externe pour les critères impératifs

Le CCAS a la volonté de valoriser ses atouts : proximité avec les bénéficiaires, équipe à taille humaine, présence d'une assistante sociale, valorisation de la qualité de vie au travail.

f) Les ateliers seniors

Les perspectives 2026

- Développer des nouvelles activités,
- Augmenter la programmation d'ateliers jeux de société à la demande des retraités
- Mettre en œuvre le projet de demi-journée de rencontre avec les bénéficiaires du pôle d'aide à la personne
- Renouveler la demande de subvention à la conférence des financeurs

Le budget est évalué légèrement à la hausse (+ 1800 euros) notamment en prévision de nouvelles activités.

g) La maison de la petite enfance : dépenses 1 005 303 euros (- 0.4 % par rapport au BP 2025) et recettes 813 000 euros (+ 4.8 % par rapport au BP 2025)

Les dépenses sont presque de 1% moins élevées qu'au BP 2025. La principale explication est le départ en retraite d'un agent qui était en accident de travail puis en arrêt maladie depuis plusieurs années. Jusqu'à présent elle était indemnisée et remplacée. A compter du 1^{er} décembre 2025 elle n'est plus rémunérée.

Les recettes prévisionnelles de ce service sont de 813 000 euros soit 4.8 % plus élevées qu'au BP 2025 du fait de plusieurs éléments :

- Le bonus territoire dans le cadre de la convention territoriale globale versé par la CCSS est budgété à hauteur de 180 000 euros car le montant a été revu à la hausse entre 2024 et 2025 (+ 130 000 euros)
- Les indemnisations des arrêts maladie sont revues à la baisse compte-tenu de la baisse significative des arrêts maladie,
- Les participations famille sont budgétées en hausse en comparaison du BP 2025 (+ 10 000 euros) compte-tenu des résultats exceptionnels de 2025. La prudence reste de mise car il y a moins d'enfants, des demandes des parents qui ne couvrent pas tous les jours de la semaine et beaucoup de contrats atypiques.

Les objectifs pour 2026 pour la maison de la petite enfance sont multiples :

- Réflexion autour des temps de travail des agents. La crèche compte de nombreuses 28h mais de plus en plus d'agents aspirent à obtenir un 35h.
- Réflexion autour de la nécessité d'avoir une deuxième journée pédagogique pour permettre à l'ensemble de l'équipe de travailler autour d'une thématique commune à l'ensemble du personnel
- Accompagnement des agents dans leurs projets de validation des acquis par l'expérience
- Recrutements pour pallier les départs des agents (départ en formation, départ volontaire, départ en pré-retraite)
- Maintenir l'inscription de la crèche dans un travail de partenariat de proximité.
- Favoriser le partage de compétence avec l'équipe de l'ACM
- Réflexion autour de l'organisation du service entretien.

II – La section d'investissement 2026

Le budget d'investissement 2026 prévisionnel est de 149 171.15 euros en tenant compte de l'excédent de clôture 2025. Toutefois les dépenses réelles programmées seront effectuées en fonction de la trésorerie disponible et des priorités des services.

Les investissements envisagés portent sur :

- Pour les services administratifs :
 - Poursuite du renouvellement des ordinateurs pour les services administratifs
 - Achat d'un minibus pour l'ensemble des services : permettre des déplacements avec les jeunes de l'espace jeunes, permettre les navettes pour les ateliers du CCAS, permettre des déplacements pour les différents services (ACM, crèche, pôle d'aide à la personne)
- Pour l'ACM
 - Achat d'un Algeco pour permettre d'avoir une salle de pause pour les agents qui travaillent 10h45 auprès des enfants
 - Achat d'un cabanon pour stocker le matériel à l'école de la farandole
 - Mise en place du portail famille
 - Achat de vestiaires pour les animateurs

- Achat d'électroménager, four et réfrigérateur pour répondre aux obligations de stockage des pique-niques des enfants
 - Achat de tablettes dans le cadre de la mise en place du portail famille pour permettre aux animateurs une gestion plus simple des pointages
- Pour l'espace jeunes
- Achat des ordinateurs pour le personnel mais également pour mise à disposition des jeunes
 - Achat du matériel destiné à l'espace de détente
 - Achat d'un piano électronique
 - Achat d'un billard
 - Achat de vestiaires pour les jeunes
 - Achat de mobilier (tables, chaises , armoires)
 - Achat d'électroménager pour l'espace cuisine
- Pour la crèche
- Renouvellement du matériel de puériculture
 - Remplacement d'un ordinateur portable pour les agents de terrain
 - Achat de deux cabanons pour stocker le matériel dans le jardin
 - Prévoir remplacement d'un lave-linge

Conclusion

Le budget qui sera voté lors du prochain conseil d'administration a été présenté dans les grandes lignes comme le prévoit la réglementation. Il convient de remercier les services qui ont travaillé sur les bilans et la prospective assez complexe.

Le CCAS répond à des missions de service public essentielles au service de la population dont il convient de pérenniser les moyens et le fonctionnement.